



**FREDON**  
AUVERGNE  
RHÔNE ALPES

## **TENDANCES REGIONALES : Forte expression des symptômes et progression de la maladie**

En 2020, les surfaces prospectées ont progressé de 33 % par rapport à l'année précédente. FREDON a organisé et prospecté avec les viticulteurs plus de 21 500 ha dans les départements/foyers de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de la Savoie.

L'expression des symptômes de jaunisses était exceptionnellement forte cette année, ce qui a nécessité d'effectuer plus de 10 000 prélèvements pour analyses = 56% des ceps symptomatiques sont flavescents.

Cette année, 15 parcelles sont fortement contaminées, nécessitant un arrachage total, soit 7.52 ha de vigne. A cela s'ajoutent 18 micro-parcelles présentes dans des jardins qui seront-elles aussi arrachées en totalité.

## **Les deux piliers de la lutte :**

Actuellement, il n'existe pas de méthode pour soigner la plante malade. Pour limiter la diffusion de la maladie et espérer éradiquer les foyers, la lutte collective est indispensable. Elle repose sur 2 piliers :

- La lutte insecticide contre l'insecte vecteur en été pour éviter qu'il ne contamine de nouveaux ceps.
- La détection des ceps contaminés lors des prospections automnales et leur arrachage durant l'hiver.

# **BILAN 2020 Flavescence dorée**

## **Chiffres clés :**

<b>Surface prospectée</b>	<b>21 725 ha</b>
<b>Nombre de ceps symptomatiques</b>	<b>70 585</b>
<b>Dont Nombre de ceps contaminés FD</b>	<b>39 297</b>
<b>Nombre de parcelles contaminées FD</b>	<b>2 453</b>
<b>Surfaces contaminées FD</b>	<b>1 330 ha</b>

## **Rappel :**

L'arrachage des ceps contaminés doit être effectué **avant le 31 mars 2021**, c'est-à-dire avant le redémarrage de la végétation et l'éclosion des larves de la cicadelle vectrice (*Scaphoideus titanus*).

Cet arrachage doit être correctement réalisé. Couper ou casser les ceps au niveau du sol n'est pas suffisant car un certain nombre de porte-greffes vont émettre des rejets. Le porte-greffe étant porteur sain de la maladie, il n'exprimera pas les symptômes mais restera contaminant pour les ceps voisins.

# 26



## Bilan de la Surveillance—Département de la Drôme—

En 2020, la prospection s'est déroulée du 30 août au 02 octobre :

- Prospection réalisée à pied, en encadrée
- 1176 hectares ont été prospectés par les viticulteurs de l'appellation, les prospecteurs agri'emploi et les inspecteurs FREDON ( 100% des surfaces prévues)

1648 ceps symptomatiques ont été observés, 273 prélèvements ont été effectués afin de déterminer le type de jaunisse. 30 parcelles et 91 ceps sont contaminés par la flavescence dorée.

### Une année plus expressive de la maladie

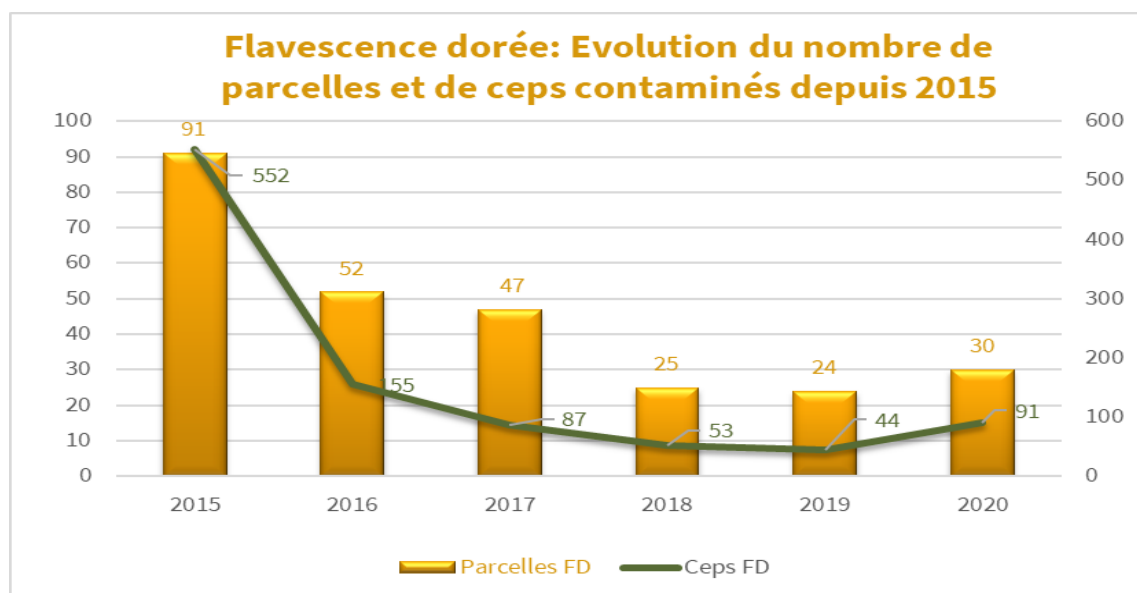
Cette année, le nombre de ceps contaminés augmente par rapport à 2019 puisqu'on passe de 44 ceps contaminés en 2019 à 91 en 2020.

Malgré une vigilance des viticulteurs depuis 2015 dans la lutte obligatoire contre la flavescence dorée, la maladie s'est étendue hors du foyer historique .

La commune de Solaure-en-Diois passe en statut de commune contaminée suite à la découverte de flavescence dorée sur une parcelle.

Le foyer découvert sur cette nouvelle commune est de petite taille.

Montclar-sur-Gervanne et Recourbeau-Jansac ont réalisés 50% des surfaces de chaque commune en autonomie, soit 27 hectares. Les inspecteurs FREDON ont réalisés les confirmations sur les ceps rubalisés par les viticulteurs .



FREDON AURA - Siege social  
02, allée du Lazio  
69800 SAINT-PRIEST

Délégation Auvergne  
83, avenue de l'Europe  
63370 LEMPDES



tel : 04 37 43 40 70  
fax : 04 37 43 40 75

tel : 04 73 42 14 63  
fax : 04 73 42 14 61



contact@fredon-aura.fr  
www.fredon.fr/aura